



Mairie de Bouquet

Le Puech et Serre de Vignes

30580 Bouquet

Tel : 04 66 72 94 86

E-mail : mairie.bouquet@orange.fr

Site internet : www.mairiedebouquet.com

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 janvier 2019

Le vendredi 25 janvier 2019, à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine Ferrière, Maire.

Présents : Catherine Ferrière, Fabienne Guessab, Thierry Lattard, Christian Banides, Gillian Colledge, Serge Perlès, Valérie Ménard

Absents excusés : Serge Quintane, Sylvie Revillon, Hélène Ruffenach

Procurations : Sylvie Revillon donnée à Gillian Colledge, Hélène Ruffenach donnée à Thierry Lattard

Secrétaire de séance : Gillian Colledge

La séance est ouverte à 18.00.

1. Délibération pour une demande de subvention au titre des amendes de police

Tous les deux ans la commune bénéficie d'une subvention au titre des amendes de police pour mettre en sécurité des voies communales. Cette année il n'y a aucun chiffre déterminé mais la subvention sera attribuée pour un seul projet, de proportions « modestes », qui porte sur un seul site et sur des mesures visant la sécurité des véhicules ou de personnes.

Après réflexion, l'équipe municipale a identifié un site à risques d'accidents sur la voie communale (la « traverse ») qui part de la D147 pour rejoindre la D37 et accéder directement au village de Fons sur Lussan. Cette voie est très empruntée, la visibilité est de plus en plus réduite, et il n'y a pas de panneaux « Stop ». Des plans et des photos sont distribués, identifiant les carrefours en question.

Thierry Lattard et Christian Banides confirment que des accidents, dont deux mortels, se sont produits à cet endroit.

Le coût estimé des travaux comprenant la signalisation : l'achat et la pose de panneaux « Stop », la peinture de lignes blanches et un élagage est évalué au montant de 5000€ HT.

Le Conseil municipal procède à la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

2. Délibération de principe relatif aux conditions de sortie de la communauté Alès Agglomération

Mme le Maire rappelle l'historique : Suite aux délibérations du Conseil Municipal de Bouquet du 2 novembre 2018, du Conseil Communautaire d'Alès Agglo du 13 décembre 2018 pour notre sortie, et du Conseil Communautaire de la CCPU du 17 décembre 2018 pour notre intégration, l'Agglo d'Alès conformément à la législation nous demande de reprendre une délibération qui est un engagement de principe sur les conditions administratives, financières et patrimoniales de sortie.

Suite à la délibération prise aujourd'hui et lorsque l'Agglo nous aura communiqué ces conditions, nous les étudierons avec l'aide technique et juridique de la CCPU ainsi qu'avec l'assistance de la Préfecture. Puisque Bouquet n'a pas de bâtiment géré par l'Agglo, ni de personnel transféré, l'impact de ces conditions jouera essentiellement sur le niveau de la dette encourue par l'Agglo entre 2013, date d'entrée dans l'Agglo et fin 2019, dont un prorata sera à la charge de la commune. *(Le niveau élevé de cette dette qui augmente régulièrement est, par ailleurs un véritable souci pour l'avenir des petites communes périphériques)* Mme Guessab demande sur quelle base sera calculé le prorata de la dette : par commune ou par habitant ? Mme le Maire répond qu'elle sera calculée au prorata du nombre d'habitants recensés par l'INSEE lors du dernier recensement.

Nous serons appelés à nouveau à voter pour valider ces conditions. En cas de désaccord sur les conditions proposées par l'Agglo le Préfet tranchera.

Le Conseil municipal procède à la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

3. Réglementation du stationnement sur les voies empruntées dans le périmètre des Aiguères

En mars 2018 la commune, après consultation avec les acteurs concernés (AB Cèze, ONF, ONCFS, Gendarmerie, DDTM et autres services de l'État) a pris des mesures pour limiter l'accès aux Aiguères par des terrains privés appartenant à une dizaine de propriétaires, et favoriser l'accès par le chemin piéton (ancien DFCI) qui se trouve sur le Mont Lansac; cet accès étant communal. La mesure a été justifiée par une fréquentation en forte augmentation associée à des comportements à risque, notamment d'incendie.

Cette mesure, associée à une campagne d'information, a eu un impact certain. La fréquentation n'a pas sensiblement baissé, mais les visiteurs au site sont plus respectueux. La situation en ce qui concerne le stationnement s'est un peu améliorée. Cependant, il y a encore des cas de stationnement « anarchiques », par exemple dans les champs appartenant à des particuliers.

La mesure adoptée en 2018 était limitée aux dates du 15 avril au 15 novembre, ce qui semble avoir prêté à confusion. La police, appelée à faire des contrôles du stationnement, serait favorable à une simplification de l'arrêté. Il semblerait donc plus pertinent que l'interdiction de stationner soit étendue à toute l'année. M. Perlès souhaite une interdiction même de circuler sur les zones concernées, (sauf pour les ayants droit), pour mettre fin aux stationnements anarchiques. Il suggère aussi un rappel de l'interdiction de stationner par un panneau supplémentaire.

Le macaron de stationnement que nous avons distribué à la population de Bouquet en tant qu'ayants droit a été apprécié, et sur ce des habitants de la commune ont découvert les Aiguères. La commune refera un macaron pour 2019.

M. Jacques Cassard demande la parole. Il demande si un autre accès du côté de la route vers Navacelles, anciennement emprunté par des visiteurs pour accéder aux Aiguères par une passerelle, ne pourrait pas être réaménagé ? Cet accès partait d'un lieu de stationnement assez grand pour recevoir des cars, et le chemin permettait l'accès au site en surplomb des Aiguères. La passerelle a été emportée par des inondations il y a quelques années. La commune ne pourrait-elle pas restaurer ce chemin, qui longeait en hauteur le défilé ? M. Lattard remarque que l'opération, et surtout la reconstruction d'une passerelle, serait coûteuse, mais que l'idée est intéressante et serait étudiée, avec d'autres propositions.

Le Conseil municipal délibère sur chacune des mesures séparément :

- Porter l'interdiction de stationnement sur toute l'année : adopté à l'unanimité.
- Relancer la campagne d'information (flyer) : adopté à l'unanimité.
- Placer un panneau de signalisation supplémentaire après le Mas Labeille : adopté à l'unanimité.
- Demander aux services concernés l'autorisation de placer un panneau B0 : adopté à l'unanimité.
- Refaire un macaron 2019 pour les habitants de la commune et éventuellement d'autres ayants droit qui le demanderaient en mairie : adopté à l'unanimité.

4. Questions diverses

a) Informations

- L'enquête publique pour la modification du PLU démarrera mi-février. Les dates seront diffusées sur les panneaux municipaux, sur le site Internet de la commune et dans la presse.
- Dans le cadre du « Grand Débat National », un cahier de doléances et de propositions est ouvert en Mairie depuis le 2 janvier.

b) Questions posées par des habitants de la commune

La mairie a reçu deux lettres d'habitants posant des questions au Conseil Municipal.

- Lettre de M. Guy Royer, posant deux questions. La première question concerne un particulier, habitant de la commune, qui n'a rien demandé pour son compte. Mme le Maire ne s'autorise pas à nommer cette personne en Conseil Municipal et donc ne répond pas à la question qui n'est pas lue.

La deuxième question de M. Royer est : « combien d'habitants de Bouquet se sont prononcés pour quitter l'agglomération d'Alès en faveur de l'agglomération (*sic*) d'Uzès ? Lors de quel débat ? »

Mme le Maire rappelle l'historique :

Lorsque l'équipe municipale actuelle s'est présentée aux suffrages des habitants, elle est allée personnellement chez quasiment tous les électeurs avec l'un ou l'autre des futurs conseillers. Chez la plupart des habitants, les candidats ont été interpellés sur le choix de l'équipe précédente de l'intégration à Alès Agglo l'année précédente, au 1^{er} janvier 2013. Ceux qui s'exprimaient se questionnaient sur la pertinence d'un tel choix avec des arguments divers concernant en particulier l'avenir rural de la commune dans une agglo à centralité urbaine.

Après sa prise de fonctions l'équipe actuelle a entamé une réflexion sur la pratique de l'Agglo, a étudié les possibilités légales de changement, et s'est informée sur les projets des futurs regroupements territoriaux. Elle a appris que la communauté de communes « de Cèze Cévennes » serait à terme vraisemblablement rattachée à Alès Agglo.

Ayant deux hameaux mitoyens de communes appartenant à la communauté de communes du pays d'Uzès, l'équipe municipale a étudié la possibilité de rattachement à cette communauté de communes, la CCPU, qui n'est pas une Agglo.

Pour sonder l'opinion des habitants de Bouquet l'équipe municipale a choisi un mode de consultation par écrit qui lui permette d'avoir le point de vue individuel de chaque habitant, plutôt qu'un débat en réunion publique, auquel certains ne participent pas et où les influences des orateurs ne facilitent pas la lecture d'une réponse pour l'intérêt de tous et de la commune.

Cette consultation publique a donc été proposée par écrit le 1^{er} septembre 2015.

Voici le résultat chiffré de cette consultation :

58 personnes ont répondu à cette consultation en apposant leur nom sur leurs réponses :

- 4 personnes ont exprimé des arguments pour et contre un changement, n'en tirant pas de position définie ;
- 6 personnes se sont prononcées contre la sortie d'AA ;

- 48 personnes se sont prononcées pour le rattachement à la CCPU avec ou sans arguments complémentaires.

Un compte-rendu de cette consultation a été mis en ligne sur le site web de la mairie (onglet « blog ») en septembre 2015.

- Lettre de Mme Luisa Pires

Mme Pires interpelle le Conseil Municipal sur la question de la pose des compteurs Linky, question qui est parfois posée verbalement par quelques-uns aux membres de l'équipe municipale. Elle demande au Conseil Municipal de prendre position contre la pose de nouveaux compteurs, comme certaines communes l'ont déjà fait.

Mme le Maire indique que les points de vue des habitants sont, comme sur tout sujet, très variés, voire opposés.

Le sujet a été abordé il y a quelques mois en CM et la décision a été prise de ne pas prendre de délibération. *{Voir CR de du CM du 19 mars 2018}* Mme Guessab se demande si une telle délibération serait juridiquement contraignante ; Mme Ménard répond que toutes n'ont pas été déboutées, la question de savoir si la procédure est valable reste ouverte.

A présent Mme le Maire propose que le Conseil Municipal prenne une délibération à adresser à ENEDIS) pour exiger qu'aucun compteur Linky ne soit posé sans l'accord écrit de l'utilisateur (les usagers ne sont pas, il est rappelé, propriétaires de « leurs » compteurs).

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour la rédaction d'une lettre adressée à ENEDIS lui demandant d'obtenir l'autorisation écrite de chaque usager avant tout placement d'un compteur Linky ; cette lettre sera également adressée à la Préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 18 h 55.

Le Maire



Catherine FERRIERE